



De 4 à 12 ans

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS AVRIL À JUILLET 2018



Les arts de la scène

«Hey toi, tu voudrais pas faire de la scène ?»
Viens découvrir tout le processus d'une mise en scène : de la première idée à la première représentation sans oublier l'envers du décor.

Éveiller ou faire partager tes talents que ce soit celui d'acteur, de bricoleur, d'imagination ou de créativité.

Rejoins-nous vite !!!



AVRIL - MAI

On retrouve ses manches

Réalisation d'une maquette de cirque

Rendez-vous avec la créativité

Réalisation de masques façon «Comedia Del Arte», masques en plâtre et masques africains.
Création de saynètes avec les masques

A vos petites mains

Création de marionnettes autour d'un album et mise en scène

Avis aux bricoleurs

Réalisation des décors des différents spectacles

Mercredi 18 avril :

Spectacle de marionnettes «Elisa et Jean-René»

Sortie piscine en mai

JUIN JUILLET

Intercentre avec Offendorf : Kermesse et présentation de nos différents spectacles

Sortie Surprise en Allemagne (carte d'identité et autorisation de sortie du territoire obligatoires) et sortie mystère

Accueil de Loisirs 11, rue du Cimetière 67760 GAMBESHEIM

tél. : 03.90.29.38.28

mail : periscolaire.gamsheim@alef.asso.fr

Directrice : Séverine DAUTIMANN

Horaires

Mercredi de 8h00 à 18h00



TARIFS		Commune de Gamsheim		Extérieur Commune + 20%	
		Prix en euros		Prix en euros	
		mini	maxi	mini	maxi
Forfait mensuel	Mercredi matin (8h00-9h00)	9,90	12,90	11,90	16,80
	Mercredi matin (fin de l'école à 14h00)	22,70	29,50	29,50	35,40
	Mercredi journée (fin de l'école à 18h00)	38,30	49,80	46,00	59,80
1/2 heure du mercredi matin (8h00-8h30 ou 8h30-9h00)		2,80		3,40	
1/2 journée mercredi avec repas (fin de l'école à 14h00)		13,00		15,60	
1/2 journée mercredi sans repas (14h00 à 18h00)		9,50		11,40	
Mercredi avec repas (fin de l'école à 18h00)		17,70		21,30	

Modalités d'inscription

- Être scolarisé et âgé de 4 à 12 ans
- Fournir une copie de la police d'assurance 2017-2018 et des pages du carnet de santé (DT Polio à jour)
- Fournir le n° d'allocataire CAF ou MSA
- Fournir une attestation de votre quotient familial CAF
- Fournir un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Avoir réglé l'adhésion annuelle à l'ALEF

